
Jour de séance 4

le vendredi 28 octobre 2022

9 h

Prière.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à examiner l'évaluation foncière des logements locatifs et à maintenir le plafond concernant l'augmentation des loyers. (Pétition 1.)

M^{me} Landry donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 3 novembre 2022, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que le vérificateur général a mis en garde contre une mise en oeuvre trop rapide des changements dans l'enseignement du français ;

attendu que, dans le rapport intitulé *Révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick : Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles*, les commissaires se sont dits préoccupés par le fait que « [d]es décennies de plans et de stratégies en perpétuel changement ont créé une importante instabilité dans le système » et ont suggéré d'apporter des changements au programme d'immersion en français d'une manière stratégique qui soutienne plutôt que de perturber ;

attendu que les commissaires ont en outre suggéré que l'approche consiste à renforcer plutôt qu'à démanteler ;

attendu que les données sur les programmes existants, confirmées par les évaluations provinciales, indiquent que plus de 90 % des élèves qui terminent le programme d'immersion en français atteignent au moins un niveau intermédiaire de français ou un niveau de compétence conversationnelle ;

attendu que la commissaire aux langues officielles suggère d'améliorer l'enseignement du français, mais met en garde contre le risque de lancer le bébé avec l'eau du bain ;

attendu que l'Association canadienne des professionnels de l'immersion croit que le programme d'immersion en français devrait coexister avec un nouveau programme de niveau de base, mais ne devrait pas être éliminé ;

attendu que le chapitre du Nouveau-Brunswick de Canadian Parents for French a exprimé les mêmes préoccupations ;

attendu qu'il y a eu d'importantes perturbations dans l'apprentissage au cours des deux dernières années et qu'il est nécessaire de se concentrer sur un plan pour s'assurer que les élèves qui ont pris du retard reçoivent le soutien dont ils ont besoin ;

attendu que les enseignants s'efforcent de veiller à ce que les besoins éducatifs de tous les enfants soient satisfaits et qu'un changement majeur du programme éducatif peut avoir de graves répercussions sur l'apprentissage ;

attendu que l'on craint sérieusement qu'il n'y ait pas un nombre suffisant d'enseignants ayant de l'expérience dans l'enseignement du français pour mettre en oeuvre les changements de programmes éducatifs proposés par le gouvernement ;

attendu que la New Brunswick Teachers' Association a annoncé qu'elle s'est retirée des consultations sur le français langue seconde en raison de l'échéancier déraisonnable du gouvernement pour la mise en oeuvre des changements, affirmant que cela déstabilisera le système d'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas éliminer le programme d'immersion en français, mais plutôt à l'améliorer

et que, avant d'aller de l'avant avec des changements majeurs du système d'éducation pour offrir des possibilités supplémentaires d'apprentissage du français aux élèves qui n'ont pas opté pour l'immersion en français, l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à préparer un plan de mise en oeuvre détaillé avec des délais réalistes pour la mise en oeuvre, un financement adéquat et une reconnaissance des soutiens qui doivent être en place pour appuyer ces changements.

M. Bourque donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 3 novembre 2022, appuyé par M. Gauvin, il proposera ce qui suit :

attendu que, à l'échelle provinciale, une situation de crise s'est développée en ce qui concerne le manque de logements abordables dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que la crise s'est aggravée parce que le loyer de nombreux logements actuels a augmenté de façon spectaculaire, au-delà des moyens financiers de nombreux locataires ;

attendu que le plafond temporaire sur l'augmentation des loyers est sur le point d'expirer ;

attendu qu'il n'y a pas assez de logements subventionnés pour répondre à la demande et que de nombreuses unités qui devraient loger des locataires à faible revenu sont en attente de rénovations que le gouvernement n'a pas entreprises ;

attendu que le temps froid est à nos portes et que des gens dorment dans des voitures, des tentes et des roulottes non chauffées parce qu'ils n'ont pas d'endroit où vivre ;

attendu que, bien que le gouvernement ait fait une annonce en faveur du logement abordable, celle-ci n'était pas suffisante pour répondre aux besoins et n'a pas fourni de cadre pour les partenariats avec les organismes sans but lucratif, les municipalités et les coopératives ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire immédiatement des investissements importants dans le logement abordable et à consacrer des fonds à un plan global de logement abordable au titre du prochain budget

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger la durée du plafond sur l'augmentation des loyers.

M^{me} Landry donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 3 novembre 2022, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que, en raison des perturbations scolaires causées par la COVID-19 au cours des deux dernières années, de nombreux parents s'inquiètent du fait que leurs enfants ont pris du retard dans leurs études et leur apprentissage ;

attendu que les deux dernières années ont été stressantes pour les enseignants et les élèves ;

attendu qu'il existe une incertitude quant à la possibilité de nouvelles perturbations de l'enseignement si d'autres éclosions importantes de la COVID-19 se produisent à l'avenir ;

attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les élèves du Nouveau-Brunswick ne prennent pas de retard sur le plan éducatif en raison des perturbations de l'apprentissage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à évaluer l'incidence des perturbations de l'apprentissage sur l'éducation, à présenter un plan complet et détaillé pour aborder le

« rattrapage » en matière d'éducation et à prévoir des ressources suffisantes pour le mettre en oeuvre

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à élaborer un plan pour faire face à toute future perturbation de l'apprentissage afin que les élèves ne soient pas désavantagés sur le plan éducatif si cela se reproduit.

M. Coon demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par M^{me} Mitton, la motion suivante :

que l'Assemblée législative reconnaisse que la fracturation hydraulique et la combustion du gaz naturel libèrent des gaz dans l'air, principalement du dioxyde de carbone et du méthane, ce qui aggrave la crise climatique. (Motion 4.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 4 sera proposée le jeudi 3 novembre 2022.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Bockus, l'hon. M. Carr, M^{me} Conroy, M^{me} Landry et M. LeBlanc, de ceux de M. Ames, M. Wetmore, M. Dawson, M. LePage et M. Arseneault ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Carr, M. Cullins, l'hon. M. Austin, M. LePage, M. K. Chiasson et M. LeBlanc, de ceux de M^{me} Conroy, M^{me} Bockus, M. Dawson, M. D'Amours, M. Bourque et M. Legacy ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Carr, M^{me} Bockus, l'hon. M. Austin et M. Bourque, de ceux de M. Cullins, M^{me} Conroy, M^{me} Anderson-Mason et M. C. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Hogan, M^{me} S. Wilson et M. Legacy, de ceux de M. Wetmore, M^{me} M. Wilson et M. Mallet ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Hogan, M. Melanson et M. Arseneault, de ceux de M. Wetmore, M. McKee et M. K. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} S. Wilson, l'hon. M. Hogan, l'hon. M. Austin, M. C. Chiasson, M. Guitard et M^{me} Mitton, de ceux de M^{me} M. Wilson, M. Turner, M^{me} Conroy, M. Gauvin, M. Arseneault et M. Arseneau ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Carr, M. Turner et M. Arseneault, de ceux de M^{me} M. Wilson, M^{me} Bockus et M. K. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Carr, M^{me} S. Wilson, M. Ames, M^{me} Conroy, M. Legacy et M. McKee, de ceux de M^{me} M. Wilson, M^{me} Bockus, M. Dawson, M. Cullins, M. LeBlanc et M. Bourque ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Wetmore, l'hon. M. Hogan, l'hon. M. Carr, M. Turner, M. Guitard et M. K. Chiasson, de ceux de M. Dawson, M^{me} M. Wilson, M^{me} S. Wilson, M^{me} Anderson-Mason, M. LeBlanc et M^{me} Thériault ;

que la liste des membres du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Wetmore, l'hon. M. Fitch et M^{me} Thériault, de ceux de M. Turner, M. Dawson et M^{me} Landry ;

que la liste des membres du Comité spécial sur les universités publiques soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Hogan, M. Ames, M^{me} Conroy, M. C. Chiasson et M. Legacy, de ceux de M^{me} M. Wilson, M^{me} Anderson-Mason, M. Dawson, M. K. Chiasson et M^{me} Landry. (Motion 5.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par l'hon. M. R. Savoie, appuyé par M. Dawson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 25 octobre 2022

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 13 h 50.